



Écrire et dire la pratique, la démarche, l'œuvre

(enseignement optionnel et enseignement de spécialité, classes de 2^{de}, 1^{re} et T^{le})

Ce diaporama présente les natures et les équilibres de l'écrit et de l'oral dans les programmes d'arts plastiques du lycée. Il en présente les visées pour ce qui est du parcours de formation l'élève, ainsi que les complémentarités entre l'enseignement optionnel et celui de spécialité.

Abordant ces aspects au moyen de 4 pages synthétiques, il apporte des éclairages sur la réflexion et sur le travail spécifique à mener en arts plastiques à l'endroit de cette composante langagière par définition transversale.

Les diverses dimensions pédagogiques induites sont développées au moyen d'autres ressources d'accompagnement.

Mots clés

Programmes / Compétences transversales et spécifiques / Expressions orales et écrites / Équilibre entre écrit et oral / Modalités de travail / Examens / Situations d'apprentissage /

Sommaire

- Une composante langagière, transversale et à contextualiser dans l'enseignement de la discipline
- Un travail à conduire de manière spécifique en arts plastiques dans le cadre des programmes de 2019 du lycée
- Une démarche de mise en mots et en voix contributive à une acculturation progressive et continue
- La trace écrite / la parole enregistrée comme supports d'une approche ouverte, non limitée à l'usage scolaire ; le rôle essentiel du carnet de travail

Les programmes d'arts plastiques disposent quelques indications sur l'oral et l'écrit dans les parties réservées aux « Situations pédagogiques » :

« [...] l'oral dans ses diverses dimensions (structuration, fluidité, précision du vocabulaire spécifique, argumentation...). Des débats collectifs sont régulièrement suscités. Ils amènent les élèves à fonder et à formuler leurs perceptions et leurs analyses, à expliciter leur compréhension des œuvres et des phénomènes artistiques, à exercer et développer leur sens critique. L'écrit est mobilisé [...], en variant ses formes et ses finalités : analyse d'œuvres, lecture et production de textes développant une réflexion sur l'art, présentation de la production plastique et accompagnement de sa monstration, découverte d'écrits professionnels sur l'art (articles, notices, livrets ou catalogues...). »

Une composante langagière, transversale et à contextualiser dans l'enseignement de la discipline

Comme dans toutes les disciplines, les programmes d'arts plastiques de l'enseignement optionnel et de celui de spécialité mobilisent l'oral et l'écrit. Transversale, cette compétence langagière est à contextualiser dans la nouvelle architecture du lycée et des programmes. Cette approche ne se limite pas à la perspective du Grand Oral du baccalauréat. Elle est contributive à la structuration des apprentissages, à la mobilisation de certaines compétences travaillées des programmes. En outre, au-delà de leur conception scolaire, l'oral et l'écrit sont aussi à saisir comme des pratiques sensibles susceptibles d'interagir ou de dialoguer avec la pratique plastique.

Pour l'enseignant :

- il s'agit de s'appuyer sur une maîtrise de la langue française dans le cadre de son enseignement (cf. le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et plus spécialement la compétence P2 commune à tous les professeurs - BO n° 13 du 26 mars 2015) ;
- de la soutenir au moyen de sa posture professionnelle comme dans l'usage d'un vocabulaire adapté aux parcours et à la diversité des élèves, de l'inscrire de manière fluide et dynamique dans les situations d'apprentissage proposées aux élèves.

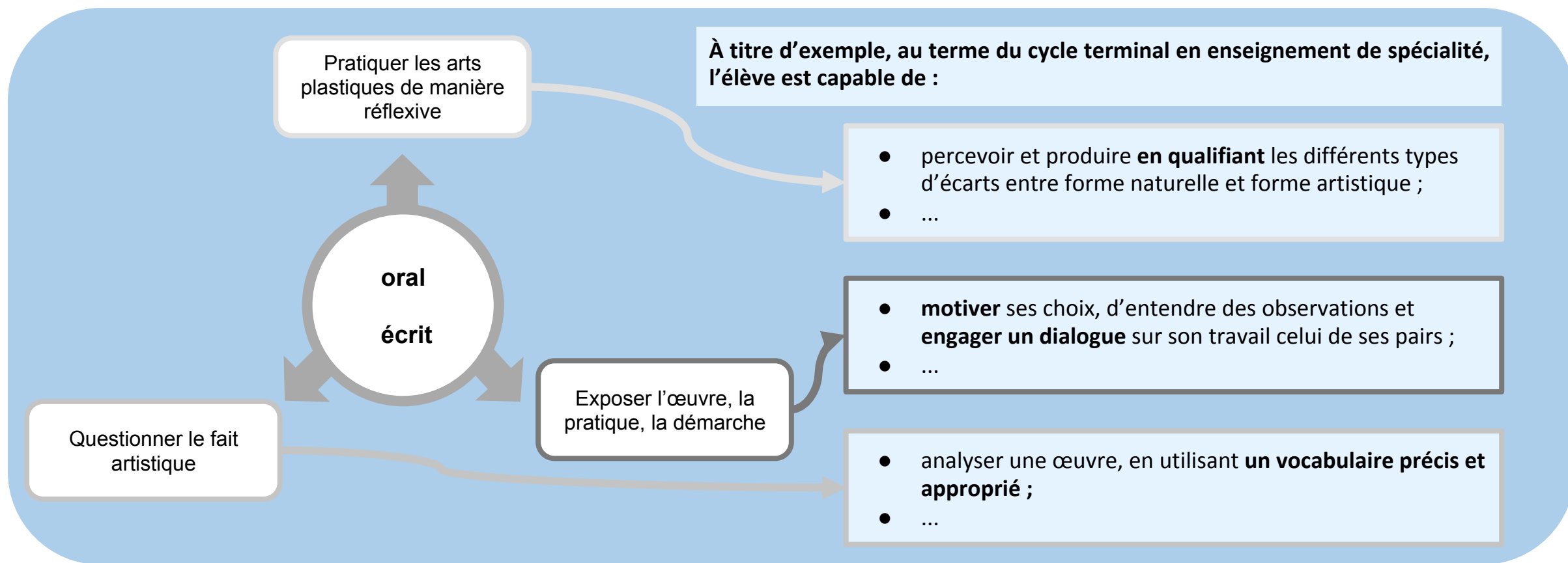
Pour l'élève :

- ces compétences transversales continuent d'être développées dans la continuité de celles validées dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au terme du cycle 4 et plus particulièrement les domaines suivants :
 - 1.1 – Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral comme à l'écrit ;
 - 5.2 – Organisations et représentations du monde ;
 - 5.3 – Invention, élaboration, production.
- son appétence, sa maîtrise et, le cas échéant, son degré d'aisance dans les modes d'expressions orales et écrites sont à prendre en compte :
 - dans l'enseignement optionnel, pour principalement favoriser le travail réflexif en partant de la pratique qu'il s'agit de caractériser, d'explicitier, de situer ;
 - dans l'enseignement de spécialité, pour conjuguer les approches plasticiennes, théoriques et culturelles du fait artistique dans une diversité de situations mobilisant des écrits et des oraux plus soutenus et exigeants.

Un travail à conduire de manière spécifique en arts plastiques dans le cadre des programmes de 2019 du lycée

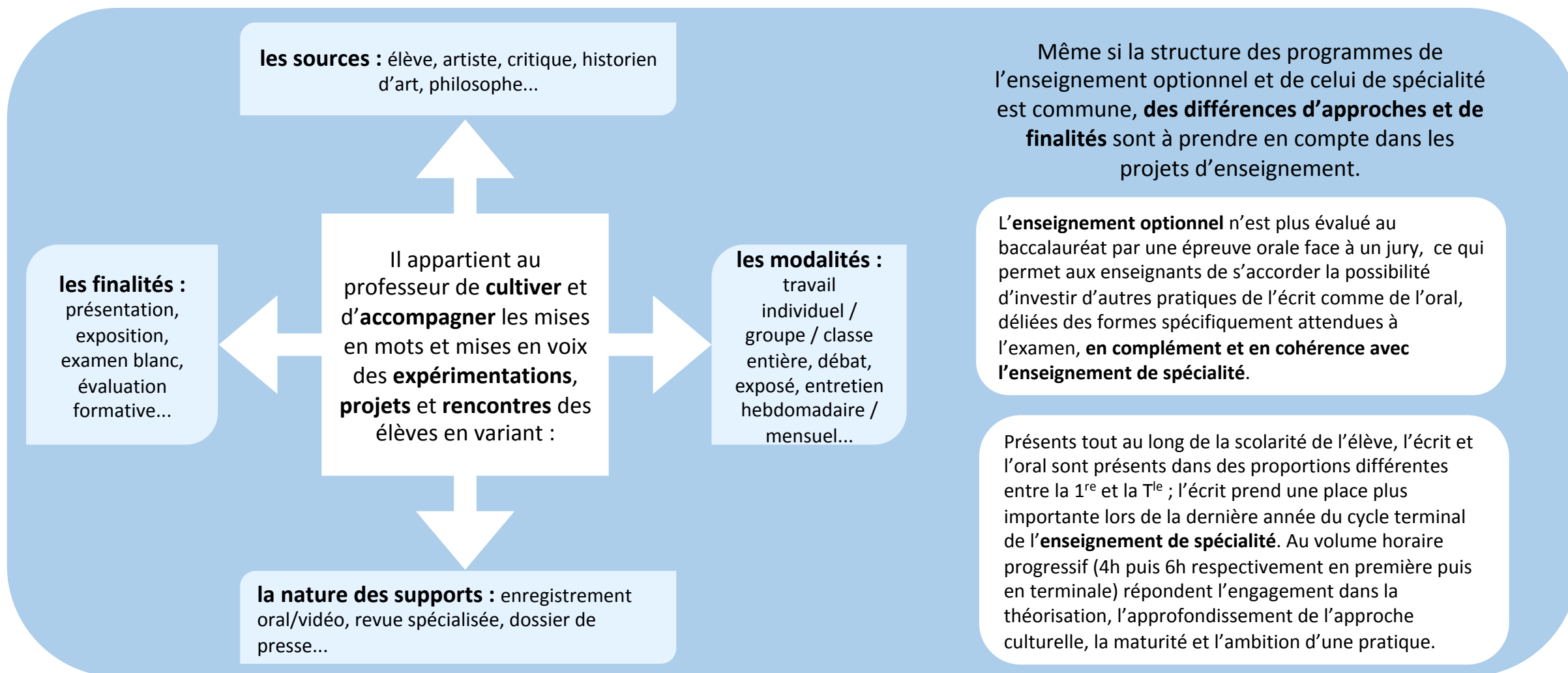
Mobilisée par chacune des trois compétences travaillées des programmes du lycée, la composante langagière est sollicitée de manière spécifique en arts plastiques tout au long du parcours de formation du lycéen.

En effet, si pour l'enseignement de spécialité la réussite aux épreuves du baccalauréat («épreuves d'E3C en première, puis terminales») est un objectif prégnant, il s'agit tout aussi fondamentalement d'outiller et de nourrir par le langage, dans la régularité des apprentissages tout au long du cycle, une relation singulière et sensible de l'élève avec sa pratique, avec des démarches de création et des œuvres qu'il découvre.

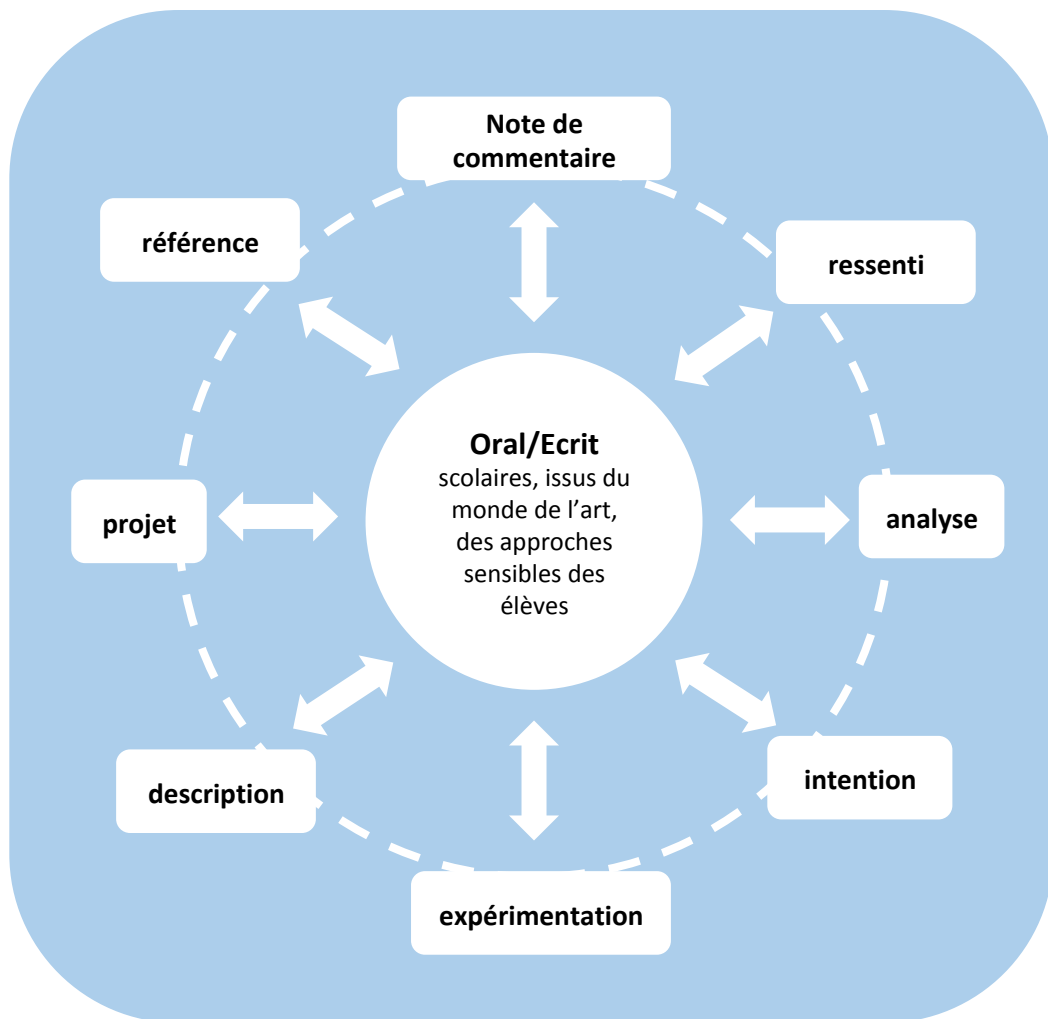


Une démarche de mise en mots et en voix contributive à une acculturation progressive et continue

À cette régularité s'ajoute une variété d'approches pouvant se caractériser par une démarche d'acculturation qu'il convient d'adapter en fonction des enseignements suivis par les élèves.



La trace écrite / la parole enregistrée comme supports d'une approche ouverte et non limitée à l'usage scolaire ; le rôle essentiel du carnet de travail



Encouragée et cultivée en arts plastiques, la pratique de l'écrit et de l'oral n'y contribue pas à une finalité strictement scolaire. Dans la discipline, l'écrit et l'oral renvoient aussi à des formes et des pratiques poétiques, professionnelles, sociales. Pour l'élève, ils constituent également des traces, notamment sur des **supports numériques**, sur lesquelles — futur étudiant — il peut s'appuyer pour développer une démarche, construire un discours, déployer un propos, se projeter. **Le carnet de travail en est un des lieux privilégiés.**

Pour être opérantes, ces traces de l'écrit et de l'oral doivent faire l'objet d'**allers-retours avec la pratique au cœur des situations d'apprentissage** construites par l'enseignant. Non linéaire, le cheminement de l'élève est effectivement jalonné d'un rapport à l'oral et à l'écrit permettant :

- à l'élève de développer une forme de réflexivité quant à sa pratique ;
- à l'enseignant de situer et d'accompagner ainsi sa progression.

À cet effet, **l'enseignant est libre des modalités** avec lesquelles il amènera l'élève :

- à investir de manière personnelle le carnet de travail ;
- à se l'approprier en tant qu'objet personnel témoignant d'une relation sensible à la création ;
- ainsi qu'à l'utiliser pour engager un dialogue, rendre compte de son cheminement.